



PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

L'offre et le dispositif du Groupe VYV - bilan pilote 2019

L'offre de services du Groupe VYV vise à accompagner les employeurs pour prévenir les RPS dans leur organisation et à soutenir les collaborateurs

SON CONTENU

Des services pour accompagner l'employeur aux différentes étapes d'une démarche de prévention :

- Installer une démarche de prévention des RPS (conférence, atelier, webinaire...)
- Diagnostiquer les RPS et construire un plan d'action de prévention associé (diagnostic quali et mission de conseil)
- Décliner concrètement sur le terrain le plan d'action (formations managers, mission de conseil,...)
- Evaluer et suivre les actions de prévention mises en place (appui au pilotage)



LE PARTENAIRE



Le Hub Anact ITG est un réseau national de consultants experts en prévention des RPS labélisés Anact. Répartis sur l'ensemble du territoire, ce sont des consultants seniors, de différents profils complémentaires (anciens DRH, managers et dirigeants, acteurs du dialogue social, psychologues du travail, formateurs et ergonomes...).

Exclusivité du partenariat sur la construction d'une offre portant sur la prévention des RPS avec un groupe d'assureurs privés.

AVEC QUI?

L'offre de services prévention des RPS VYV est distribuée depuis 2019 auprès des employeurs par Harmonie Mutuelle et la Mutuelle Nationale Territoriale.



POUR QUI?

Clients et prospects => Employeurs privés et FPT
Depuis mars 2019, 32 employeurs nous ont déjà sollicité pour être accompagnés en prévention des RPS



Verbatim clients

« L'accompagnement répond complètement à nos attentes, d'autant que c'était un dossier que nous ne savions pas comment aborder. Les consultants du Hub Anact ITG sont de qualité, impliqués et disponibles, ils nous ont bien guidés et nous rendent désormais la main pour que nous pilotions nous-mêmes la démarche de prévention des RPS. »

Directeur Général Aris Services





PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

L'offre et le dispositif du Groupe VYV - bilan pilote 2019

Un pilote a été mené de mars à décembre 2019 auprès d'employeurs issus du portefeuille d'HM et de la MNT



32 sollicitations d'employeurs sur 10 mois

14 propositions commerciales émises

7 propositions signées

38 500e HT de CA

43 référents prévention HM et MNT ont été formés

à l'analyse de la demande et à la prévention des RPS

Au total

21h de formation / participant



Construits et partagés en copil :

- 1 référentiel partagé d'intervention et d'accompagnement en RPS
- Du compagnonnage via 1 agent de régulation expert pour les filières prévention des entités
- 1 accord de partenariat
- 1 charte d'engagements réciproques consultants-entités
- 1 tarif unique d'achat
- Des process opérationnels
- Retours d'expérience terrain



Trois grands enseignements :

- **Améliorer la détection de demandes qualifiées :** besoin de renforcer la montée en compétences des filières prévention des entités sur l'analyse de la demande et la maîtrise de la thématique Santé au travail/prévention RPS, QVT
- **Ne pas soumettre de proposition commerciale** suite à une demande, **ne rime pas forcément avec constat d'échec**
- **Ne pas sous-estimer le temps de commercialisation** généralement long sur ce type d'accompagnement



Pour pérenniser le dispositif - les travaux pour 2020

Chantier 1 : Evaluation des accompagnements réalisés

Chantier 2 : Réponse aux appels d'offres & argumentaires de vente

Chantier 3 : Extension des champs couverts par l'offre de services prévention des RPS

Chantier 4 : Plan de développement et promotion du dispositif cible prioritaire

**Pour en savoir +
contacter le DSQVT VYV
(dsp-dsqvt@groupe-vyv.fr)**